



CONDITIONS GENERALES DE SOUS-LOCATION

Centre Rond Point, Route de Billens 4, 1680 Romont

représenté par Tania Dumas, désigné ci-après **locataire principal**

Valables dès l'acceptation des conditions générales

1. Objet du bail

Salle Fougère et/ou Salle Magnolia et/ou Salle Azalée

avec jouissance des objets et locaux communs suivants:

Accueil

Salle d'attente

Toilettes

Kitchenette (vaisselle, micro-onde, frigo)

y compris:

Parking devant le bâtiment uniquement à partir de 18h30

La ou le sous-locataire reçoit de la part de la représentante du centre Rond Point, pour toute la durée de la sous-location, les éléments suivants:

Le code de la boîte à clé où se trouvent les clefs du bâtiment.

2. Durée du bail

Contrat de sous-location à durée déterminée sans possibilité de résiliation

Le contrat de sous-location prend effet dès l'enregistrement en ligne avec confirmation et/ou paiement de la location (Paypal, Twint, Iban) Le contrat de sous-location prend fin sans résiliation.

A partir de la confirmation de location, en cas d'annulation, le montant de 50% de la location sera retenu.

Contrat de sous-location à durée déterminée avec possibilité de résiliation

Le contrat de sous-location prend effet à la date fixée par les deux parties et dure au plus tard jusqu'à la date convenue incluse.

Le contrat de sous-location prend fin sans résiliation. Il peut être résilié pour la fin de chaque mois moyennant un délai de 3 mois.

Contrat de sous-location à durée indéterminée

Le contrat de sous-location prend effet à la date fixée par les deux parties. Il peut être résilié pour la fin de chaque mois moyennant un délai de 3 mois.

3. Tarifs/Loyer

Les charges incluent les services suivants:

Chauffage et eau chaude

Eau/eaux usées

Electricité/internet

Frais de nettoyage

Sous-location à durée déterminée ponctuelle

à CHF 30.-	2h
à CHF 75.-	demi-jour
à CHF 60.-	soirée
à CHF 150.00	journée entière

Sous-location à durée indéterminée fixe

à CHF 120.-/mois	1 demi-jour par semaine
à CHF 100.-/mois	1 soir par semaine
à CHF 190.-/mois	1 jour par semaine

4. Paiement

Contrat à durée déterminé

Dans le cas d'une sous-location de courte durée (moins d'un mois), le loyer de toute la durée du contrat est à payer en une seule fois. Le montant doit être versé sur le compte indiqué ci-dessous avant l'utilisation de la/les salle(s).

Contrat à durée indéterminé

Le loyer doit être versé d'avance, sur une base mensuelle, au plus tard le premier de chaque mois sur le compte suivant:

Destinatrice: Banque:

IBAN :

Centre Rond Point Tania Dumas
Banque Raiffeisen Moléson, 1628 Vuadens
CH45 8012 9000 0420 3385 6

En cas de paiement au guichet de la poste, CHF 2.35 s'ajoutent pour les frais retenus

5. Nettoyage

La salle doit être restituée dans le même état que celui dans lequel elle a été remise et selon les directives sanitaires en vigueur.

Les frais de nettoyage sont inclus dans le loyer.

6. Droits, obligations et responsabilité de la ou du sous-locataire

- La ou le sous-locataire s'engage à prendre soin des objets qui lui sont confiés (espace locatif et mobilier) et à les restituer dans le même état qu'ils lui ont été remis. Si un inventaire a été établi, celui-ci fait partie intégrante du contrat de sous-location.
- La charte du centre Rond Point doit être respectée. Elle fait partie intégrante du présent contrat de sous-location.
- Tout dommage occasionné à l'objet du bail doit être signalé sans délai. La ou le sous-locataire engage sa responsabilité en cas de dommage.

7. Droit applicable et for juridique

Les relations contractuelles créées avec le centre Rond Point sont régies par le droit suisse. Le for est à Romont (tribunal de la glâne) pour tout litige relatif au contrat conclue avec le centre Rond Point.